

## **Communiqué de presse**

### **Un nombre en augmentation de Roms étrangers évacués de force**

Les Roms étrangers évacués de force durant le deuxième trimestre de l'année 2013 ont été plus nombreux que durant le premier trimestre. Ces nouvelles données délivrées par la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et le European Roma Rights Centre (ERRC) viennent d'être publiées dans le recensement des évacuations forcées du deuxième trimestre 2013.

Un total de 5,482 personnes ont été évacuées de force par les autorités durant le deuxième trimestre, comparé à 2,883 durant le premier trimestre de 2013. La plus forte augmentation du nombre d'évacuations forcées a été observée en Ile-de-France. Dans les autres régions (incluant Paca, Rhône-Alpes et le Nord), les évacuations forcées ont perduré à un rythme stable.

Trois personnes, dont un enfant, sont décédées dans un incendie d'un squat à Lyon, le 13 mai. Ce serait une bougie d'éclairage qui aurait causé l'incendie après que l'électricité a été coupée quelques jours auparavant. En tout, le nombre de personnes forcées d'évacuer leurs lieux de vie à cause d'un incendie, d'une inondation ou d'une agression, a diminué (530 contre 1 007).

Durant le deuxième trimestre 2013, les évacuations forcées ont continué à un rythme élevé et, dans la plupart des cas, sans solution alternative crédible de relogement ni d'accompagnement social. Dans la pratique, la mise en application de la circulaire interministérielle du 26 août 2012<sup>1</sup> « *relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites* » reste rare, hétérogène ou est généralement très rapide et superficielle. Elle s'apparente souvent plutôt à un recensement des populations qu'à un réel et durable travail social d'insertion.

Malgré le fait qu'aucune expulsion du territoire ne soit rapportée durant le deuxième trimestre, le recensement montre qu'il y a eu 8 distributions massives d'obligations de quitter le territoire français (OQTF), attribuées à 424 personnes.

Les autorités françaises continuent dans la réalité à violer impunément les lois européennes et plusieurs traités internationaux, notamment la Charte sociale européenne révisée. Ceci se perpétue tout en développant un discours gouvernemental ambigu, se traduisant dans les faits par la même violence qu'antérieurement.

Les traumatismes faisant suite aux évacuations forcées continuent de provoquer une précarité de plus en plus grande: rupture d'accompagnement social, déscolarisation des enfants, rupture de soins, instabilité, pertes de biens personnels... sans évoquer les traumatismes psychologiques.

Ce n'est pas en souhaitant leur retour dans leur pays d'origine que l'on va réussir à insérer, en France, ces populations vivant dans les bidonvilles. Ce n'est pas une solution à long terme durable pour la France.

Nous demandons l'arrêt immédiat de cette politique de rejet : les évacuations forcées ne peuvent se perpétuer au mépris des traités internationaux et européens. Au-delà de l'application concrète de la circulaire du 26 août, nous demandons par ailleurs qu'une véritable politique d'insertion pour ces personnes en grande précarité soit mise en place. Cette politique devra dépasser celle qui « anticipe et accompagne » leurs expulsions ou leurs évacuations forcées.

Contacts :

Service communication LDH

[communication@ldh-france.org](mailto:communication@ldh-france.org)

01 56 55 51 07 ou 08

<sup>1</sup> Circulaire interministérielle nor intk1233053c.